Le Temps
Vendredi 17 octobre 2014

Les sciences humaines en voie de précarisation

Nicole Bauermeister

La Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) est une société d'utilité publique active dans la protection et la mise en valeur du patrimoine artistique de la Suisse. Elle publie notamment, sans interruption depuis 1927, la série des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*; cet inventaire national des bâtiments et des monuments est aussi le plus important et le plus ancien projet de recherche en sciences humaines du pays.

Depuis peu, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) s'est doté d'une nouvelle réglementation en matière d'édition: il finance désormais prioritairement les ouvrages publiés sous format numérique, à la condition qu'ils soient accessibles gratuitement vingt-quatre mois après leur parution. Cette réglementation, dans sa première version, a suscité une levée de boucliers généralisée parmi les acteurs des sciences humaines. Elle a été discutée avec les éditeurs scientifiques, a été quelque peu aménagée, et a finalement reçu un aval prudent de ces derniers. Le dialogue a été difficile, et il a mis en lumière à quel point la compréhension des publications en sciences humaines – et des sciences humaines en général – était divergente entre le FNS et les milieux concernés.

Quels sont les arguments avancés par le FNS pour expliquer son changement de réglementation?

En premier lieu, la rapidité d'accès aux résultats, couplée à la durabilité de l'imprimé face au numérique. Vaut-il encore la peine d'attendre avant de communiquer des résultats au public, puis de fixer durablement sur le papier ce qui n'est en définitive qu'un état de la recherche? Dans les domaines scientifiques «durs», peut-être pas. La vitesse d'accès aux résultats, en médecine par exemple, est à l'évidence un argument pertinent; du reste, l'Académie suisse de médecine soutient la nouvelle réglementation du FNS.

Fait paradoxal, pourtant, par rapport à cette supposée urgence dans la communication scientifique: le délai de traitement des dossiers par le FNS. Si les demandes sont censées être traitées dans un délai de quatre à six mois, les faits démontrent que ces six mois sont souvent largement excédés en raison d'une charge de travail, nous dit-on, écrasante.

Le second argument est la provenance des subsides. Les sommes allouées par le FNS proviennent de la poche des contribuables, comme tout l'argent qui nourrit le fonctionnement des instances de la Confédération. Est-il dès lors légitime que des maisons d'édition privées tirent bénéfice de la vente d'ouvrages publiés, même très partiellement, grâce à des fonds publics?

Si la question mérite d'être posée, la réponse est nettement moins simple qu'il n'y paraît.

> Le FNS évoque une querelle entre Anciens et Modernes. En réalité il cherche à réduire son apport à la promotion des sciences humaines

Tout d'abord, les subsides du FNS couvrent seulement une partie des frais de publication, les éditeurs devant financer le reste du travail réalisé par leurs soins. L'édition requiert un personnel hautement qualifié, en particulier pour garantir la cohérence et l'excellence des textes publiés. Rédaction scientifique ou préparation technique des publications électroniques, le travail d'édition a un coût. En effet, une édition électronique de qualité n'équivaut en aucun cas à la simple production d'un document PDF. Le fait que le FNS demande une mise en ligne gratuite très rapide des publications privera les éditeurs d'une partie du revenu de leurs ventes, ce qui aura à notre sens pour conséquence une notable perte de qualité des documents publiés, puisque le travail garantissant précisément l'excellence scientifique ne pourra plus être correctement financé.

Ensuite, le livre électronique engendre des frais de maintenance cinq fois plus élevés que le stockage d'ouvrages imprimés, selon une étude menée par la Bibliothèque nationale suisse il y a quelques années. La question des plateformes d'accès aux textes en *open access* est un problème non résolu supplémentaire. Plusieurs solutions existent, mais aucune n'est satisfaisante: les référentiels de type académique, gratuits, sont souvent peu conviviaux et mal connus du grand public; les magasins en ligne, tels ceux d'Amazon, d'Apple ou de Google, sont très efficaces en termes d'accès et de communication, mais onéreux pour les contributeurs (de l'ordre de 30% du montant des ventes prélevés à la source); les *stores* électroniques des librairies suisses, quant à eux, refusent souvent les ouvrages scientifiques au prétexte qu'ils reviennent justement «trop cher à la maintenance» pour des gains finalement symboliques.

Maintenant, les sciences humaines seraient-elles rétives par définition aux nouvelles technologies, comme le prétend le FNS?

Non, des synergies concrètes entre édition traditionnelle et édition électronique existent aujourd'hui déjà, garantissant à la fois rapidité d'accès et qualité scientifique. La SHAS, par exemple, n'a pas attendu la nouvelle réglementation du FNS pour mettre en place des solutions de publication électronique novatrices servant les intérêts des chercheurs comme ceux du public. Elle pratique même ces synergies depuis plus de quatre ans: doublement de l'édition papier des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse* par une édition numérique enrichie; création de *www.peristyle.ch,* un outil permettant aux chercheurs et aux institutions culturelles de publier quasi gratuitement, d'atteindre un très large public et d'imprimer à la demande en qualité professionnelle; mise sur le marché d'outils mnémotechnologiques, comme l'application Swiss Art To Go (lire aussi LT du 06.11.2013) qui restitue aux citoyens de ce pays cent ans de recherches en histoire du patrimoine architectural pour le prix de trois cafés; enfin, mise en œuvre d'un projet de diffusion totalement gratuite des résultats de l'Inventaire national des monuments d'art et d'histoire par le biais d'une migration de tous les ouvrages déjà imprimés.

Aucune opposition donc, entre numérique et papier, mais une stimulante complémentarité qui mérite d'être reconnue et soutenue, comme elle l'est par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales. Et pourtant, la SHAS se trouve aujourd'hui précarisée par le FNS, au même titre que de nombreux autres acteurs des sciences humaines et de l'édition.

Ce seul exemple démontre à notre sens que le débat quasi dogmatique entre publication imprimée et publication numérique, initié à la suite du changement de réglementation du FNS, n'est qu'un faux débat. En effet, là où le FNS évoque, à propos des sciences humaines en général et des éditeurs scientifiques en particulier, la querelle des Anciens et des Modernes, les éditeurs répondent qu'ils se trouvent face à un problème beaucoup plus fondamental lié à l'exercice du pouvoir. A l'évidence, dans toute cette affaire, il s'agit beaucoup moins de science que de finance, le FNS cherchant tout simplement à réduire son apport à la promotion des sciences humaines.

En résumé, la Suisse est en train de s'empêtrer dans ce paradoxe extravagant que l'organe étatique chargé de l'encouragement à la recherche met précisément en danger tout un pan de cette recherche par l'exercice peu nuancé d'un pouvoir que les deniers publics lui ont conféré.

Directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), www.gsk.ch